



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 8 mars 2018

Convocation des conseillers :
le 8 mars 2018

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 16 mars 2018

Présents : Georges Mischo, Bourgmestre, Martin Kox, Andre Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Taina Bofferding, Mike Hansen, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Jean Tonnar, Daliah Scholl, Conseillers

Le Conseil Communal;

**Objet : 12.7. Convention de mise à disposition de la parcelle
n° 616_4557 sise Rue des Sports; décision**

Considérant que la Ville met à disposition des époux BARBAGALLO-MORALES, propriétaires des parcelles n° 603/3837 et 603/3838, une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, section C d'Esch-Sud, au lieu-dit « rue des Sports » sous le n° 616/4557, d'une contenance de +/- 130 ca;

Considérant que les contractants payeront une redevance annuelle de 100, - EUR indexée;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;


approuvée à l'unanimité

la convention relative à la mise à disposition des époux BARBAGALLO-MORALES une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, section C d'Esch-Sud, au lieu-dit « rue des Sports » sous le n° 616/4557, d'une contenance de +/- 130 ca.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 03.04.2018
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général  Bourgmestre

